



REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE SAINT-CYR-L'ÉCOLE

SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
EN DATE DU 10 AVRIL 2025

L'an deux mil vingt-cinq le dix avril à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS.

Présidence : Madame Isabelle GENEVELLE, Vice-Présidente du CCAS

Présents : Mesdames GENEVELLE, DULONGPONT, LOPES, MECHIN, COUTON.
Messieurs SAMAMA, CAPRONI, LEQUIN, MAROTTE.

Absents excusés : Madame BRAU donne pouvoir à Madame GENEVELLE.
Madame ERMACORA donne pouvoir à Madame COUTON.
Monsieur COUTON donne pouvoir à Monsieur SAMAMA.
Mesdames GOSSELIN, DUCHON, BULLIER, BRIEND.
Monsieur RIH.

Secrétaire : Monsieur Eric TARRADE, Directeur du CCAS

Nombre de Membres en exercice : 17
Nombre de présents : 9
Nombre de votants : 12

Réf : 2025/04/3 – OBJET : Affectation du Résultat du Compte Administratif 2024

Le Conseil d'Administration,

VU l'article R 123-20 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le tome II, chapitre 5, 1-1 de l'instruction budgétaire et comptable M 57 applicable au 1^{er} janvier 2024,

VU la délibération adoptée au cours de la présente séance approuvant le Compte Administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'Ecole,

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-Présidente et délibéré,

DELIBERE

Article unique : Approuve à l'unanimité la répartition de l'affectation du résultat du Compte Administratif 2024 du Centre Communal d'Action Sociale telle que précisée ci-dessous :

Section d'Investissement :

Compte 001 : excédent d'investissement : **116.44 €**

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250410-2025-04-3-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025

Section de fonctionnement :

Compte 002 : résultat de fonctionnement reporté : **48 320.55 €**

DIT que l'excédent sera affecté au Budget Primitif 2025.

Délibération rendue
exécutoire par transmission
en Préfecture

le : 16.04.2025.....

et par publication en ligne

le : 16.04.2025.....

Saint-Cyr-l'Ecole,

le : 16.04.2025.....

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc

Pour extrait certifié conforme

Sonia BRAU

Président du CCAS

Maire

Conseiller départemental

Vice-Président de Versailles Grand Parc



Signé électroniquement par
Sonia BRAU

Le 15 avril 2025

Centre Communal d'Action Sociale de Saint-Cyr-l'École – Séance du 10 avril 2025
Délibération n° 2025/04/3

Accusé de réception en préfecture
078-217805456-20250410-2025-04-3-DE
Date de réception préfecture : 16/04/2025